



## COMMUNIQUE DE PRESSE

12 mai 2012

### DEUX PRISONNIERS PALESTINIENS DANS LE COMA : ISRAËL DOIT AGIR !

**Paris.** En grève de la faim depuis plus de 70 jours pour protester contre les atteintes aux droits de l'Homme dont font l'objet les prisonniers palestiniens détenus en Israël, Thaer Halahleh et Bilal Diab sont aujourd'hui dans le coma et risquent de mourir. Les organisations signataires demandent solennellement aux autorités israéliennes de répondre aux demandes des prisonniers de respecter enfin leurs droits fondamentaux.

Faudra-t-il deux morts pour que soient prises en compte les revendications légitimes de ces prisonniers et des centaines d'autres qui se sont joints à leur mouvement de grève ? Nos organisations dénoncent la pratique de la détention administrative ainsi que les mesures punitives quotidiennement infligées aux prisonniers palestiniens, telles que l'isolement et le refus régulièrement opposé aux familles et aux avocats qui veulent visiter les prisonniers, particulièrement ceux de Gaza privés de visites familiales depuis 2007.

Thaer Halahleh et Bilal Diab, tous deux résidents de Cisjordanie, ont été placés en détention administrative après leur arrestation, le 26 juin 2010 pour le premier et le 17 août 2011 pour le second. Telle qu'elle est pratiquée en Israël, la détention administrative est une forme de détention arbitraire. Elle permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de six mois renouvelables indéfiniment si des présomptions suffisantes permettent de penser que cette personne menace la sécurité de la zone ou la sécurité publique. Le détenu administratif est emprisonné sans accusation ni jugement, le plus souvent sur la base de « preuves » qualifiées de secrètes par l'armée et qui ne sont donc accessibles ni au détenu ni à son avocat. Dans ces conditions, il est impossible au détenu de contester efficacement son placement en détention devant la justice militaire israélienne.

Les deux détenus ont entamé une grève de la faim le 29 février. Dans les semaines qui ont suivi, des centaines d'autres prisonniers palestiniens se sont joints à eux. Les prisons israéliennes comptent aujourd'hui plus de 2 000 grévistes de la faim dont plusieurs sont dans un état de santé très préoccupant. La Cour suprême israélienne vient de rejeter un recours demandant à ce que les dix prisonniers dont l'état de santé est le plus grave soient transférés dans un hôpital public mieux à même de répondre à leurs besoins que les services médicaux des prisons.

Les signataires s'indignent de l'indifférence coupable dont font preuve les autorités israéliennes et enjoignent à la communauté internationale, dont la France, d'interpeller immédiatement le gouvernement israélien afin qu'il accède aux demandes des grévistes et mette ainsi fin au drame humain qui est en train de se jouer et qui risque d'embraser la région.

**Premiers signataires :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Amnesty International France, Ligue des droits de l'Homme, Plateforme des ONG pour la Palestine, Palestinian Center for Human Rights.